



Bagnols en Forêt



La vie du village
Octobre 2024



Sommaire



- **Le Mot du Maire** 3
- **Hommage au Docteur Sautron** 4
- **Ressources humaines** 5
- **Rétrospective estivale** 6-7
- **Associations et évènements**
 - > *Les boules carrées* 8-9
 - > *Le cinéma en plein air* 9
- **Initiatives inspirantes**
 - > *Don du P'tit Rien au CCAS* 10
 - > *L'APEEFG soutient le Centre de Loisirs* 10
 - > *Appel à projet artistique* 10
 - > *Des bénévoles nettoient des graffitis* 10
 - > *Tournoi de tennis engagé* 10
- **En bref**
 - > *Enquête Publique "ZAP"* 11
 - > *Nouveau véhicule publicitaire* 11
- **Tourisme et Culture**
 - > *La bibliothèque municipale* 12
 - > *L'espace "le Rayol"* 12
 - > *Le label "Vignobles et Découvertes"* 13
- **Urbanisme**
 - > *Le PADD* 14
 - > *L'ENSA Marseille* 15
- **Travaux et réalisations**
 - > *Services techniques* 16
 - > *Le lavoir du "Gros Mur"* 16
 - > *Rénovation énergétique de l'école* 17
- **Environnement**
 - > *La Redevance Incitative* 18-19
 - > *Propreté de l'espace public : les mégots* 19
 - > *Déjections canines* 20
 - > *Le label "Villes et Villages étoilés"* 21
- **Démocratie**
 - > *Conseil Municipal des Enfants* 22
 - > *Conseils de quartier* 22
 - > *Consultation citoyenne* 22
- **Opposition** 23

Mairie



1, place de l'Hôtel de Ville
83608 Bagnols-en-Forêt cedex



04 94 40 31 50



04 94 40 67 57



mairie@bagnolsenforet.fr



www.bagnolsenforet.fr



https://facebook.com/bagnolsenforet



YouTube : Mairie de Bagnols en Forêt

Bagnols-en-Forêt

Octobre 2024 - édité par la mairie
de Bagnols-en-Forêt

Directeur de la publication
René BOUCHARD
Rédacteur en chef
Vincent VAROQUI-ROLLAND
Rédacteur
Julien CIANFICHI

Conception / Mise en page
Gérard BRAIDA
Photos Julien CIANFICHI,
Vincent VAROQUI, Gérard BRAIDA,
et équipe municipale

Tirage : 100 exemplaires
imprimés par EXAPRINT
Ne pas jeter sur la voie publique



MIXTE
Papier | Pour une gestion
forestière responsable
FSC® C174460

En couverture : bouquet de bolets, quelque part, dans la forêt Bagnolaise...



Le mot du maire

Bagnolaises, Bagnolais,

Dans ce numéro du Bulletin municipal, la part belle est laissée aux animations qui ont ponctué nos belles soirées d'été. Les festivités, proposées sous le signe de la diversité et de la convivialité ont su attirer nombre de spectateurs désireux de partager en famille ou entre amis les spectacles théâtraux, musicaux ou cinématographiques organisés par la Municipalité.

L'Espace « Le Rayol », Bureau de Tourisme intercommunal inauguré le 07 août dernier, est la concrétisation d'un partenariat avec la Communauté de Communes. L'offre touristique et culturelle de notre village en est sensiblement améliorée grâce à une fréquence plus grande des périodes d'ouverture au public. Rendons hommage au soin apporté par les agents des services techniques à la réfection de ce local. Ils ont mis tout leur savoir-faire au service de la Collectivité, désireux de conjuguer la nécessaire fonctionnalité d'un bureau touristique avec la préservation de l'authenticité des lieux.

Au fil des pages, vous découvrirez quelques travaux en cours dans la Commune. Ils sont la preuve de la volonté municipale de valoriser notre patrimoine vernaculaire et d'accueillir les élèves bagnolais dans des locaux « bienveillants », propices à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Afin de poursuivre les actions contribuant au respect de l'environnement local et à l'hygiène publique, des installations et dispositifs permettant de faciliter le ramassage par les propriétaires des déjections canines ont été ajoutées et des cendriers muraux, installés en des lieux très fréquentés de la Commune permettront la récupération et la valorisation des mégots. La lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la Biodiversité restent une priorité pour l'équipe municipale qui a l'objectif d'ajouter une étoile, voire deux, au label « ciel étoilé » obtenu en 2021.

Le déploiement de la Redevance incitative se poursuit avec la distribution récente de conteneurs jaunes pour le tri à domicile des emballages plastiques et des papiers. Même si, compte tenu des difficultés d'accès à certaines voies communales, tout le monde ne bénéficie pas de ce service, cette collecte individualisée permettra d'améliorer la qualité et la quantité des matières triées, diminuant de fait le volume des poubelles grises destinées à l'enfouissement. Des points collectifs pour le tri et des composteurs individuels ou partagés sont à disposition de tous ceux qui souhaitent diminuer leur production d'ordures ménagères et maîtriser leur participation au financement du Service public de gestion des déchets.

L'installation de colonnes à ordures ménagères et de cache-bacs, qui s'ouvriront avec la carte de déchèterie, est en cours de finalisation. Les tarifs de la Redevance seront communiqués début décembre et permettront de choisir le forfait relatif à la fréquence de ramassage que vous souhaitez. De fait, le déploiement du matériel nécessaire au fonctionnement



du nouveau dispositif sera terminé en décembre 2024. Chaque usager bénéficiera alors de toute l'année 2025 pour se familiariser avec la nouvelle organisation de la collecte et de la facturation. La suppression de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères, remplacée par la Redevance incitative, ne sera effective que le 1^{er} janvier 2026.

La promotion de la Démocratie, pilier de notre programme électoral, s'affirme encore davantage avec la création d'un Conseil des enfants, en partenariat avec les Enseignantes de l'école primaire et, plus particulièrement les élèves du CMI/CM2. Une initiative qui favorisera l'expression de notre Jeunesse et l'aidera à comprendre le fonctionnement d'un Conseil municipal et le rôle des élus. Les élèves choisis par leurs camarades auront l'opportunité de faire des propositions et d'initier la réalisation de projets, certes modestes, mais capables de répondre à des besoins légitimes.

Décembre marquera la fin du mandat des référents de quartier. Nombre d'entre eux ont manifesté leur volonté de mettre un terme à leurs fonctions. Je les remercie personnellement pour les 3 années mises au service de la Collectivité, pour le temps passé en réunions, comptes-rendus, échanges et concertations, pour l'intelligence avec laquelle ils ont assumé le rôle délicat d'être une interface entre les citoyens et l'équipe municipale. Grâce à leur engagement, la démocratie participative locale fonctionne sur le territoire communal. Il serait dommage qu'une initiative aussi propice à l'expression de chacun et aux échanges entre population et élus, s'arrête brusquement. J'ai espoir que d'autres personnes feront acte de candidature et poursuivront les actions initiées par leurs prédécesseurs. La pratique de la Démocratie consultative est difficile, ardue mais indispensable. Elle nécessite ouverture d'esprit, sens du dialogue et goût du débat. La mise en place du dispositif de référent de quartier a favorisé la concertation et permis, non seulement, de mieux comprendre la réalité des quartiers et la légitimité de certaines demandes mais aussi les raisons pour lesquelles certaines propositions ne sont pas retenues par l'équipe municipale. Être force de propositions n'est pas chose aisée, car cela oblige à argumenter sans céder à la mauvaise foi, à respecter le point de vue adverse mais surtout à accepter le principe que ce qui nous semble une bonne idée ne soit pas retenu ni réalisé. La culture du compromis demande des efforts et la recherche de l'intérêt général n'est pas un comportement instinctif. Il nous faut pourtant les promouvoir afin de préserver le nécessaire Bien vivre ensemble qui sous-tend toute Communauté humaine. C'est à ce prix que nous construirons une société humaine plus juste, solidaire envers les plus vulnérables, plus respectueuse de la Nature et du Vivant. Œuvrer à la construction de la résilience de notre Collectivité, c'est garantir la préservation de l'habitabilité de notre Commune et la durabilité des liens nécessaires à la réalisation de projets collectifs inspirants.

Très amicalement.
René Bouchard
Maire de Bagnols en Forêt.



Hommage au Docteur Sautron : le médecin du village s'en est allé.

Docteur Jean-Baptiste Sautron est décédé le 8 juillet, à l'âge de 74 ans. Il fut le médecin « historique » du village de Bagnols-en-Forêt durant plus de 40 ans, le « patriarche médical » à une époque où l'offre de soins sur la Commune n'était pas celle d'aujourd'hui. Il a longtemps porté seul la lourde charge de promouvoir la santé de toute notre population.

Aujourd'hui, nous avons la chance de compter plus d'une vingtaine de praticiens médicaux ou paramédicaux, dont la plupart ont choisi de s'installer au sein de la Maison de Santé Jean-Baptiste Sautron, qui porte son nom depuis son inauguration en 2020.

Docteur Sautron était un professionnel émérite et aguerri tout autant qu'un homme d'engagement et de cœur. Accessible et bienveillant au sein de la petite Collectivité bagnolaise dès son installation, il a aussi rayonné bien au-delà des limites de notre territoire.

Professeur des Universités et Directeur du département d'enseignement et de recherche en médecine générale de la Faculté de Nice, il a contribué à la formation de nombre de ses confrères ainsi qu'à la promotion et l'évolution de la discipline médicale.

Il fut aussi médecin commandant des sapeurs-pompiers et médecin urgentiste sur le Centre Hospitalier de Fréjus/Saint-Raphaël, assurant des interventions de première urgence tant sur Bagnols que dans les Communes avoisinantes.

Mais c'est bien son village qui primait toujours et Docteur Sautron s'était aussi engagé à la tête de la Commune, acceptant les fonctions d'Adjoint au Maire Hubert Lenoir au tournant des années 70 et 80.

Jean-Baptiste Sautron mérite toute notre admiration et toute notre reconnaissance pour son parcours de vie hors du commun et pour le don de sa personne durant sa longue et riche carrière. Son nom est définitivement associé à l'histoire de la Commune et sera perpétué à travers la Maison de Santé communale.

Monsieur le Maire René Bouchard et l'ensemble de l'équipe municipale réitèrent leurs sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à tous ses proches.

Puisse-t-il reposer en paix.





ENTRE NOUVEAUX ARRIVANTS ET TRANSITION

L'équipe municipale est résolument engagée dans une démarche visant à structurer et à renforcer les compétences des services de la Mairie, affirmant ainsi sa volonté de répondre de manière proactive aux besoins croissants des habitants de Bagnols-en-Forêt.

Création d'un poste d'attaché "Chargé des affaires juridiques"

Il joue un rôle clé dans la gestion des affaires légales de la collectivité. Il est responsable de la rédaction et du suivi des contrats, de l'analyse des textes juridiques et de la défense des intérêts de la commune dans les litiges.

Il conseille les élus et les services municipaux sur des questions de droit public, d'urbanisme, de marchés publics ou encore de contentieux, afin d'assurer la conformité des décisions municipales avec les cadres législatifs en vigueur.



Un nouveau duo à l'accueil de la Mairie !

Depuis quelques mois, l'équipe d'accueil de la Mairie s'est transformée avec l'arrivée de deux nouvelles agentes, chacune apportant son expertise et son expérience.

Marie-Laure, forte de 28 ans de service à Bourges, a rejoint nos rangs en juin, enrichissant l'accueil de ses compétences variées.

Carole, bien connue des Bagnolais, effectue un transfert interne du service périscolaire pour mettre sa connaissance approfondie du territoire au service direct des administrés.



Un duo dynamique et expérimenté au service des Bagnolais(es) !

Renforcement de l'équipe d'entretien des bâtiments scolaires

Afin d'assurer une amélioration continue des conditions d'accueil des élèves et du personnel, l'équipe chargée de l'entretien des bâtiments scolaires a été renforcée.





Les moments forts de la saison

Rétrospective estivale

Cette saison a une fois de plus témoigné de la vitalité et du dynamisme de notre Commune.

Pas moins de 29 événements se sont enchaînés tout au long de la saison estivale. Concerts, pièces de théâtre, spectacles et rencontres culturelles ont rythmé la vie bagnolaise en offrant à chacune et chacun une large palette de divertissements.

Tous ces événements ludiques ou culturels gratuits ont été organisés et proposés par la Municipalité pour le plaisir des bagnolais mais aussi pour soutenir le tourisme estival.



Cache Casse



Boules carrées



Forum des associations



Fête Nationale



Nocturne littéraire



Yellow Pearl



Aimer tue



Saint Antonin



Les Pieds Tanqués



Fête de la musique



Rétrospective estivale



Cabaret Lina M



Supernova



Musique Cordiale



Musique Cordiale



Gigi



Christian Gil



Soirée Neige



Soirée Zouk



Journées du patrimoine



Soirée plage



Cinéma en plein air



Greniers dans la rue

Un immense merci à tous les acteurs, musiciens, associations, bénévoles et prestataires qui ont contribué à faire de cette saison un succès. Et bien sûr, une pensée à tous les régisseurs et appuis techniques de ces prestations, qui, dans l'ombre et avec discrétion, ont permis de vous offrir la meilleure expérience possible.

Merci à toutes et tous d'avoir fait vibrer cette saison ! Rendez-vous l'année prochaine...

Nos équipes travaillent déjà sur la programmation de la saison 2025 et de nombreuses surprises sont en préparation.



Associations et événements

Les origines des boules carrées remontent au début du XXe siècle, lorsqu'un groupe de joueurs cherchant à varier la pratique de la pétanque aurait eu l'idée de jouer avec des objets cubiques dans les ruelles pavées de la vieille ville de La Ciotat, en Provence.

Ce type de terrain empêchait les boules rondes de rouler correctement, et l'invention des boules carrées a permis de contourner cet obstacle, tout en ajoutant une nouvelle dimension au jeu.

LES BOULES CARRÉES

L'apparition des boules carrées à Bagnols-en-Forêt

En 1991, M. Jacky BOUCHÉE découvre cette discipline atypique grâce à M. Jacques Camail, qui l'emmène au championnat du monde des boules carrées à Cagnes-sur-Mer. Conquis par cette nouvelle version du jeu de pétanque, il met en place le championnat de France des boules carrées à Bagnols-en-Forêt la même année.

Trois associations s'unissent alors pour travailler main dans la main : l'AICB (dirigée par le Docteur SAUTRON, une fois de plus présent dans l'histoire de notre village), le Foyer Rural et le Comité des Fêtes. Créant ainsi une « union des associations » pour organiser les Championnats de France de Boules Carrées.



Jacky Bouchée arbitre un point litigieux (Nice Matin - 1997)

La première organisation, sponsorisée par l'entreprise Ricard rencontre un succès immédiat avec plus de 180 participants.



A l'heure des récompenses aux vainqueurs (Nice Matin - 1997)

Pendant plus de 20 ans, M. Jacky BOUCHÉE, son « union associative » et une quatrième association, "Les pieds bagnolais", porteront à bout de bras l'organisation de ce championnat sur la commune, veillant à chaque détail, de la logistique au bon déroulement des épreuves.

C'est finalement M. CALECA qui reprendra le flambeau, pour que chaque édition soit un moment de convivialité et de partage, fidèle à l'esprit instauré par ses prédécesseurs.

Jacky BOUCHÉE

M. Jacky BOUCHÉE apparaît comme un véritable pionnier de la vie associative à Bagnols-en-Forêt, ayant initié et soutenu de nombreuses initiatives qui perdurent encore aujourd'hui. Son énergie et sa vision ont été le socle de projets qui sont aujourd'hui partie intégrante de la vie communale.

Parmi ses nombreuses contributions, il a permis la création d'une association de judo, lancé le service jeunesse, aménagé le parcours de santé, et a également été à l'origine du traditionnel repas des anciens.

Il a organisé des festivités incontournables, comme la Saint-Sylvestre au Foyer Rural et la MTL, sans oublier l'arrivée spectaculaire du Père Noël en hélicoptère ou encore la fête des vélos fleuris. Sa créativité ne s'arrête pas là, puisqu'il a également joué, aux côtés de sa femme, dans la pièce "La Femme du boulanger", contribué à l'organisation de la fête de l'Europe, des fêtes de quartier, et des festivités inter villages.

Et bien entendu, il est à l'origine du championnat des boules carrées, qui continue d'attirer chaque année de nombreux participants.

Une implication qui lui a valu de recevoir la Croix d'or du mérite et du dévouement français pendant son exercice en tant que Conseiller Municipal.



Le temps qui passe affaiblit même les plus téméraires, mais la passion et la ferveur de M. BOUCHÉE semblent échapper à cette règle. C'est un homme débordant d'énergie, le regard passionné, qui est venu à notre rencontre pour parcourir les archives d'une vie d'action.

Ces souvenirs ont permis la rédaction de cet article, retraçant les initiatives qui ont façonné notre village et continuent d'en faire vibrer le cœur.



Associations et événements

Le cinéma en plein air de la Maison Pour Tous : un succès pour le public comme pour la critique !

Pendant tout l'été, la Maison Pour Tous a proposé un total de 13 séances de plein air organisées dans plusieurs communes du Pays de Fayence. Une réussite qui contribue à maintenir ce service de proximité, garant de la diffusion de la Culture, du divertissement et du 7^{ème} Art sur notre territoire.

À Bagnols-en-Forêt, Fayence, Mons, Saint-Paul-en-Forêt, Tanneron, Tourrettes, Montauroux et Les Esterets-du-Lac, les spectateurs ont pu profiter de projections sous les étoiles dans une ambiance conviviale.

Le Pays de Fayence offre deux formats de projection, et Bagnols-en-Forêt se distingue par une forte fréquentation, rassemblant environ 500 spectateurs sur 4 séances !

Les séances financées par les Municipalités, avec des films de plus d'un an.

- Bagnols-en-Forêt : 500 spectateurs (4 séances)
- Mons : 90 spectateurs (1 séance)
- Tanneron : 90 spectateurs (1 séance)
- Tourrettes : 65 spectateurs (2 séances)
- Saint-Paul-en-Forêt : 75 spectateurs (1 séance)

Les séances commerciales, permettant de projeter des films présents en salle.

- Fayence : 707 spectateurs (3 séances)
- Les Esterets-du-Lac: 185 spectateurs (1 séance)

La Municipalité a tenu à proposer des événements exclusivement gratuits afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Un choix visiblement judicieux, puisque 30% des 1 712 spectateurs totaux du Pays de Fayence étaient Bagnolais !

En parallèle, l'association FestiKids (anciennement L'Association des Parents d'Élèves de l'École Frédéric Gagliolo (APEEFG)) a contribué à l'ambiance festive en proposant à la vente du popcorn et des boissons, permettant ainsi aux spectateurs de profiter pleinement de leur expérience cinématographique tout en soutenant une initiative locale.



La fabrication des boules carrées

Les boules carrées sont confectionnées localement. Tous les trois ans, ce sont plus de 500 cubes et 120 bouchons qui sont découpés et peints à la main, garantissant un stock toujours suffisant pour les tournois à venir.



31^{ème} Championnat





Initiatives inspirantes

Le P'tit Rien Bagnolais : un don au Centre Communal d'Action Sociale

L'association Le P'tit Rien Bagnolais, présidée par Mme BERTLOT, a généreusement fait don de 2 000€ au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ce montant provient des recettes de leur boutique solidaire, qui reconditionne et vend des vêtements à petits prix.

Il financera le Pass Sport Culture, permettant aux jeunes de bénéficier d'activités sportives et culturelles tout au long de l'année.



Lien vers la page du P'tit Rien :

<https://www.facebook.com/groups/716538052392373/>

Lien vers les modalités du Pass Sport Culture :

<https://www.bagnolsenforet.fr/aides/>



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE FRÉDÉRIC GAGLIULO (APEEFG) SOUTIEN LE CENTRE DE LOISIRS.

Cet été, l'APEEFG a réalisé un don généreux au centre de loisirs, composé de 120 glaces à l'eau et de 8 litres de jus de fruit.

Ce geste, qui témoigne une nouvelle fois de l'engagement de l'APE pour le bien-être des jeunes de notre commune, a grandement contribué au succès des animations estivales.

L'Association des Parents d'élèves de l'École Primaire Frédéric Gagliolo (APEEFG) change de nom et devient désormais **Festi'Kids**.

Le bureau, quant à lui, reste inchangé, et l'association poursuivra ses missions en organisant des événements et des activités pour les enfants tout au long de l'année.

Une équipe de volontaires montre son engagement citoyen sur notre commune en s'attaquant à la problématique des graffitis. Récemment, ils ont mobilisé leurs efforts pour nettoyer les graffitis qui avaient envahi les garages municipaux de la cave coopérative.

Grâce à leur travail, ces espaces retrouvent leur propreté et leur dignité. Ce geste contribue à embellir notre Commune.

Merci à ces citoyens engagés pour leur esprit communautaire !



Appel à projets artistiques

La Municipalité recherche des artistes talentueux désireux de soumettre des projets créatifs pour embellir les espaces récemment nettoyés.

Consciente que cette toile vierge offre une excellente occasion d'apporter une touche esthétique avant que de nouvelles décorations non souhaitées n'y apparaissent.

Solidarité sportive pour Octobre Rose : un tournoi de tennis engagé

Dans le cadre de l'opération nationale "Octobre Rose", les bénéfices du tournoi de tennis organisé par le Tennis Club de Bagnols-en-Forêt, le dimanche 29 septembre seront intégralement reversés à une association de lutte contre le cancer du sein.

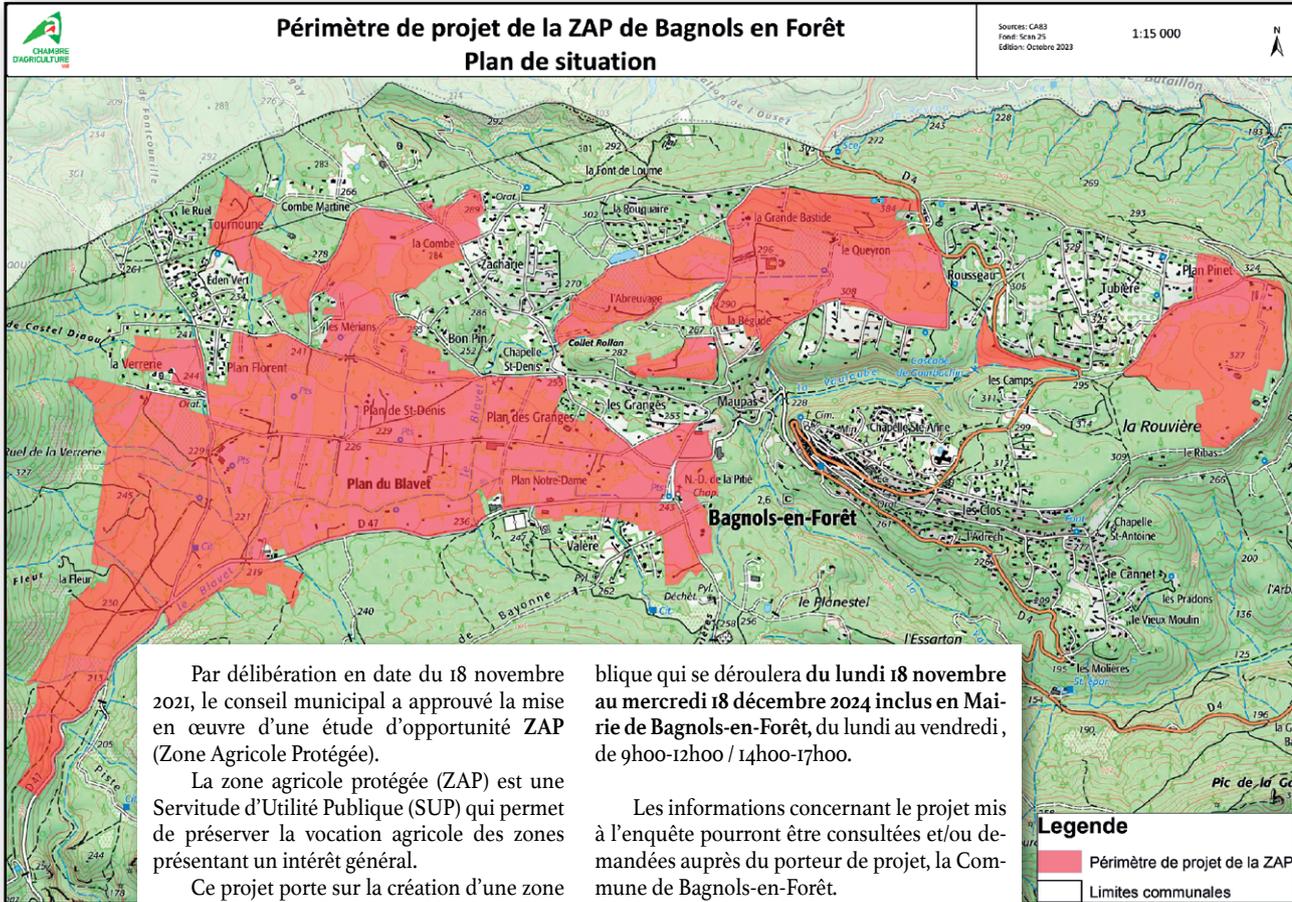
L'initiative portée par le club de tennis de Bagnols-en-Forêt, soutenue par la Présidente, Mme Brun, mérite d'être saluée pour son engagement solidaire.





En bref

Lancement de l'Enquête Publique pour la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)



Par délibération en date du 18 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre d'une étude d'opportunité ZAP (Zone Agricole Protégée).

La zone agricole protégée (ZAP) est une Servitude d'Utilité Publique (SUP) qui permet de préserver la vocation agricole des zones présentant un intérêt général.

Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 455 hectares située sur le périmètre de la Commune.

Par arrêté du 11 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique qui se déroulera **du lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus en Mairie de Bagnols-en-Forêt**, du lundi au vendredi, de 9h00-12h00 / 14h00-17h00.

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être consultées et/ou demandées auprès du porteur de projet, la Commune de Bagnols-en-Forêt.

☎ 04 94 40 31 50
 🌐 <https://www.bagnolsenforet.fr>

Inauguration du nouveau véhicule publicitaire : un partenariat au service des associations locales.

Le jeudi 10 octobre, s'est tenue l'inauguration du nouveau véhicule publicitaire de la Commune, un DACIA Jogger 7 places, en présence de sept chefs d'entreprises et artisans locaux.

Parmi eux : l'entreprise de M. Capone (prestataire de la Commune), Ferronnerie Servais, Les Remèdes de Bacchus, Ca-pifrance, Plomberie de l'Estérel et l'Agence immobilière SAFTI.



Ces entreprises, issues de Bagnols-en-Forêt, Montauroux et Puget-sur-Argens, figurent parmi les quinze partenaires qui ont pris des encarts publicitaires sur le véhicule.

Ce projet a été rendu possible grâce à la société Infocom France.

Il est important de souligner que ce véhicule n'a rien coûté à la Municipalité ou aux Bagnolais, car son financement est entièrement assuré par les espaces publicitaires.

Des représentants d'associations locales telles que SPB, Arkéodidacte et les Couturières Solidaires étaient présents, ainsi que plusieurs élus municipaux.

Une inauguration, qui s'est clôturée autour d'un apéritif convivial sur la place de la Mairie.

Ce partenariat incarne une dynamique collaborative qui profite directement aux administrés et permet de soutenir activement la vie associative de notre Commune.

Il est un parfait exemple de la coopération entre le secteur public et privé, mettant au service des associations locales un outil essentiel pour leurs activités.



Une offre élargie pour les lecteurs de Bagnols-en-Forêt

La bibliothèque municipale, gérée par le Foyer Rural, est désormais rattachée au réseau des Médiathèques du Pays de Fayence. L'inscription est gratuite.

Une offre enrichie et diversifiée

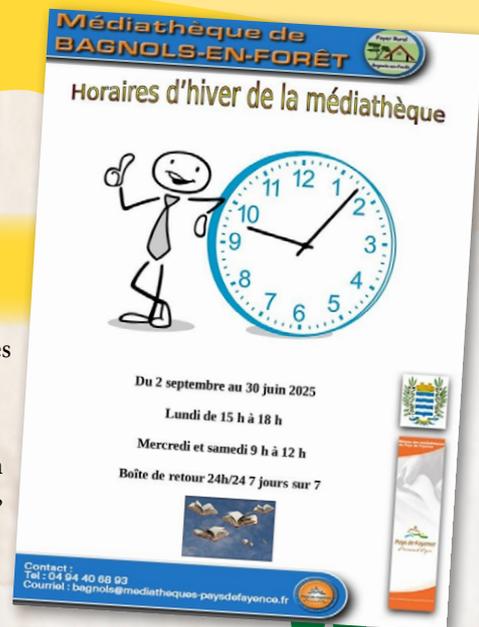
Grâce à ce rattachement, les habitants de Bagnols-en-Forêt auront désormais accès à un catalogue beaucoup plus vaste et diversifié, couvrant des milliers de livres, magazines, DVD, CD et ressources numériques.

Le réseau de Médiathèques du Pays de Fayence permet une mutualisation des services en offrant une richesse documentaire remarquable, qui permet de répondre aux besoins et envies de tous, des plus jeunes aux plus âgés, des amateurs de romans aux passionnés de documentaires, en passant par les férus de musique et de cinéma.

Un service modernisé

L'intégration au réseau offre un service modernisé et facilité pour les usagers.

Désormais, avec une seule carte de bibliothèque, vous pourrez emprunter des documents dans toutes les médiathèques du réseau, les rendre dans n'importe quel autre point, et accéder à des ressources en ligne via un portail numérique dédié. Ce service innovant permet également de réserver des documents en ligne et de les récupérer dans la médiathèque de votre choix, rendant l'expérience utilisateur plus fluide et accessible.



Plus d'informations sur le site internet des médiathèques du Pays de Fayence
www.mediatheques-paysdefayence.fr/

L'Espace « Le Rayol » : un nouveau pôle culturel et touristique pour Bagnols-en-Forêt

C'est la concrétisation d'un projet antérieur. En 2020, la Municipalité fait l'acquisition d'un ensemble immobilier comprenant un appartement et trois garages, avec l'ambition de les réaménager au bénéfice de la Communauté.

En 2022, le logement et l'un des garages deviennent un gîte communal pour promouvoir le territoire et faciliter le logement intra-muros des touristes et autres férus d'activités de plein air.



Les travaux de rénovation ont été réalisés en régie, c'est-à-dire par les agents municipaux, qui sont parvenus à préserver l'authenticité de ce lieu, conciliant modernité et cachet historique. Ancienne écurie, l'Espace Le Rayol conserve des éléments d'origine tels que la mangeoire et les anneaux d'attache des animaux de trait, inscrivant ainsi de façon pérenne le passé du village dans le patrimoine communal.

L'Espace Le Rayol s'inscrit ainsi dans une démarche de mise en valeur de l'histoire du village et de son économie locale. Grâce à sa position centrale, à proximité des marchés hebdomadaires, du gîte communal et du foyer municipal, ainsi que de nombreuses places de stationnement, l'Espace Le Rayol est facilement accessible. Il permet d'accéder aux informations touristiques concernant Bagnols-en-Forêt et ses environs, et abritera régulièrement des expositions temporaires qui mettront en lumière le savoir-faire et la créativité des artistes locaux.

L'inauguration de l'Espace « Le Rayol » est marquée par une exposition de céramiques ouverte au public jusqu'à fin janvier 2025.

Retrouvez l'article et la galerie photo sur notre site internet
<https://urlz.fr/s59D>

Le gîte de l'oppidum
<https://www.bagnolsenforet.fr/louer-le-gite/>

De gauche à droite :
M. BOUNIOL, directeur de l'OTIPF,
Mme STEINMETZ : Adjointe au Maire de Roquebrune sur Argens,
M. UGO : Maire de Seillans, Président de l'Office de Tourisme Intercommunal,
et M. BOUCHARD : Maire de Bagnols-en-Forêt



Dans le dernier bulletin municipal, nous vous avons annoncé le commencement des travaux. Aujourd'hui la Municipalité est ravie d'annoncer l'ouverture de l'Espace Le Rayol, un nouveau Bureau d'Information Touristique (BIT) et lieu d'exposition temporaire, situé en plein cœur du village.



Label Vignobles et Découvertes



L'inauguration du label « Vignobles & Découvertes » a eu lieu sur le territoire communal le 3 juillet. Une inauguration qui s'est déroulée à la table d'orientation des Gorges du Blavet. Un lieu qui permet d'embrasser d'un seul regard la convergence de deux territoires, un espace de rencontre entre le bassin permien alluvionnaire et le massif rhyolitique de l'Estérel. Symbole que le partenariat entre territoires est non seulement possible mais aussi souhaitable, voire nécessaire.

Une distinction prestigieuse créée en 2009 par Atout France pour valoriser les régions viticoles et leur offre touristique. Ce label, attribué pour une durée de trois ans, marque une étape importante pour le développement de notre territoire en renforçant l'attractivité de notre région.

Un label qui met en valeur le patrimoine viticole et touristique de notre territoire. Bien plus qu'une simple

reconnaissance, c'est une marque de qualité qui garantit aux visiteurs une expérience touristique enrichissante, centrée sur le vin et le patrimoine local. Les destinations labellisées doivent proposer un éventail complet de services, allant de l'hébergement/restauration à des visites de caves, des dégustations, des musées, et des événements culturels.



Ce label vise à faciliter l'organisation du séjour des visiteurs en leur offrant des prestations qualifiées et de haute qualité. Il favorise l'augmentation de la fréquentation touristique tout au long de l'année, y compris pendant les « ailes de saison ».

Les visiteurs dans les établissements labellisés sont encouragés à découvrir notre territoire dans sa globalité, ce qui permet une meilleure répartition des flux touristiques et une valorisation des richesses locales, contribuant ainsi, non seulement à l'activité des établissements viticoles, mais aussi à celle des hôtels, restaurants, commerces locaux et prestataires d'activités.

Par ailleurs, ce label encourage la consommation responsable et met en avant les pratiques durables.

Parmi les établissements de notre territoire qui se sont vu attribuer le label, on retrouve des lieux emblématiques tels que le Château des Selles, La Grande Bastide, Terre Blanche Hôtel Spa Golf Resort, et bien d'autres.



Retrouvez l'article et la galerie photo sur notre site internet

<https://urlz.fr/s56G>





LE PADD : LA CLÉ DE VOÛTE DU DÉVELOPPEMENT FUTUR DE NOTRE COMMUNE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document central sur lequel se base la planification de l'urbanisme et de l'aménagement de notre territoire. Le PADD sert de référence pour réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune, garantissant un développement cohérent et durable. Ce projet intègre des objectifs tels que la protection de l'environnement, la gestion des ressources et l'équilibre entre zones urbaines et rurales.

Lors d'une réunion publique en date du 28 mai, la Municipalité a présenté et discuté des principales orientations du PADD. Ce document central pour le développement de notre Commune pour les prochaines décennies repose sur trois axes majeurs :

Axe 1 – Actualiser le modèle d'aménagement et accélérer la transition environnementale

L'un des défis principaux que nous devons relever est la gestion des ressources naturelles, en particulier l'eau. Le PADD met l'accent sur la nécessité de conformer rapidement notre territoire à la pénurie de la ressource en eau.

Cela implique de revoir les projets d'aménagement urbain afin de limiter l'impact sur cette ressource précieuse.

Par ailleurs, la Municipalité vise un développement qui s'oriente vers un territoire à énergie positive, en ouvrant la route aux énergies renouvelables, et en favorisant l'isolation thermique des constructions pour réduire leur consommation énergétique.

Axe 2 – Demeurer un territoire rural et solidaire

La préservation de notre identité rurale tout en dynamisant le village et sa périphérie est une priorité.

Le PADD prévoit une revitalisation du centre village, d'y concentrer le développement urbain tout en garantissant l'ac-

01 Les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD)

Sont des documents à l'échelle nationale qui expriment les objectifs et orientations de l'État sur des territoires présentant des enjeux nationaux.

02 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

C'est un document à l'échelle régionale qui regroupe plusieurs thématiques, comme l'aménagement du territoire, les transports, la gestion des déchets, la biodiversité et l'énergie. Il fixe des objectifs globaux pour le développement de la région.

03 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

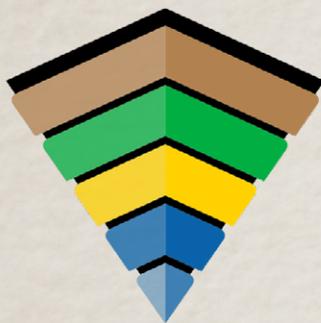
C'est un document stratégique à l'échelle intercommunale, qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire sur une durée de 15 à 20 ans. Il coordonne les politiques d'urbanisme, de logement, de transport et d'environnement.

04 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

C'est un document stratégique à l'échelle communale, qui exprime les grandes orientations en matière de développement durable, de protection de l'environnement, et d'organisation urbaine, en lien avec le SCoT.

05 Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

C'est le document de planification le plus local, qui s'applique à la commune. Il détaille les règles d'occupation et d'utilisation du sol, en conformité avec les orientations du PADD et du SCoT.



cès à des logements abordables pour tous. L'une des pistes est de proposer une offre de logements diversifiée, répondant aux besoins de la population, notamment des jeunes et des familles, afin que chacun puisse se loger à des prix raisonnables.

En parallèle, le PADD met en avant la nécessité de reconstruire une économie locale centrée sur une alimentation saine et une production agricole respectueuse des sols et de l'Environnement. La Municipalité soutiendra

les initiatives locales en faveur des circuits courts et de l'agriculture biologique, renforçant ainsi l'autonomie alimentaire de notre Commune.

Enfin, nous envisageons une recomposition du pôle d'équipements de loisirs du Défens, afin offrir à nos habitants un cadre propice aux activités sportives, en famille et aux manifestations culturelles.

Axe 3 – Protéger et transmettre un patrimoine territorial exceptionnel

Le troisième axe du PADD est dédié à la protection de la biodiversité et des paysages qui font l'identité de notre Commune. Cela passe par des actions concrètes pour prévenir l'artificialisation des sols.

En effet, la loi « Climat et Résilience » nous engage vers un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici à 2050. Cela signifie qu'il sera crucial de préserver nos espaces naturels tout en prenant en compte les besoins en matière de logements et d'infrastructures.

Ce plan ambitieux vise à assurer un équilibre entre développement économique et respect de l'environnement, garantissant l'habitabilité de notre territoire pour les générations futures.



Pour en savoir plus sur les travaux en cours, vous pouvez suivre la consultation publique via ce lien :

<https://sites.google.com/view/nexste-plu-bagnols/accueil>

Ou consulter le document complet du PADD :

<https://urlz.fr/snDW>





Atelier d'Architecture

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille en immersion sur notre territoire.



Du 23 au 27 septembre, la Commune a eu l'honneur d'accueillir 16 élèves de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille pour une semaine d'immersion sur notre territoire.

Sous la direction de Mme SARANO, leur professeur, cet atelier avait pour but de faire découvrir à ces futurs architectes les enjeux spécifiques du milieu rural, loin des problématiques exclusivement urbaines, afin de réfléchir aux forces et vulnérabilités de notre environnement.

Durant cette semaine, les élèves ont eu l'opportunité de rencontrer les acteurs locaux, les élus, ainsi que les agents de la Commune et de l'intercommunalité. Ensemble, ils ont pu établir un premier bilan en identifiant plusieurs problématiques à explorer dans le cadre de leurs travaux.

Ces visites ont été complétées d'une réunion publique le 24 septembre, au cours de laquelle une quinzaine de Bagnolais.se ont été interviewés, offrant aux étudiants une meilleure compréhension des besoins et attentes de nos citoyens.

Cette semaine d'étude représente le point de départ de leur mémoire de fin d'année, qu'ils développeront tout au long de l'année universitaire. Les élèves reviendront en petits groupes pour poursuivre leur réflexion et proposer des solutions adaptées à notre territoire.

Cette initiative enrichissante est non seulement une formidable opportunité pour les étudiants, mais elle s'inscrit également dans une démarche de collaboration durable entre notre village et le monde académique.





LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX TOUJOURS À L'ŒUVRE POUR LE BÉNÉFICE DE LA COLLECTIVITÉ



Des agents qualifiés, compétents et impliqués qui multiplient leurs actions pour l'intérêt public : entretien, réparations, manutention, créations, rénovations, interventions d'urgence... Bref ils sont sur tous les fronts, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente... Ou que la canicule sévisse.

Intervention sur l'ascenseur de l'hôtel de ville, réparation du mur des Beaumont, travaux sur la MTL (Maison du Temps Libre) pour accueillir le centre de loisirs, interventions sur le groupe scolaire en complément de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), en plus de nombreuses installations et manutentions dans le cadre des animations et événements estivaux : une masse de travail accompli dont la population ne prend pas toujours la mesure, et qu'il convient donc de détailler.

Leur expertise a aussi permis le nécessaire abattage du marronnier proche de la Chapelle Sainte Anne qui représentait un risque pour les biens et les personnes mais aussi l'entretien des routes, chemins et espaces verts, toujours avec le souci de sécuriser et restaurer notre patrimoine et notre cadre de vie.

Ces efforts, souvent discrets mais essentiels, contribuent à la qualité de vie de tous les habitants. Leur polyvalence et leur réactivité sont des atouts précieux pour notre Collectivité.

Rénovation de notre patrimoine Le lavoir du Gros mur

Dans le bulletin municipal de mai 2024, nous évoquons l'engagement de Mme Brigitte CAUVY, 6^{ème} adjointe déléguée au patrimoine, à la culture et à l'environnement pour la préservation du patrimoine matériel et immatériel de notre Commune. Elle citait la rénovation des lavoirs comme projet prioritaire.

Aujourd'hui, le lavoir dit du "gros mur", lieu emblématique témoin de notre histoire locale, bénéficie d'une restauration qui contribuera à sa préservation pour les générations futures.

La Municipalité continue ainsi d'oeuvrer pour la mise en valeur de notre patrimoine grâce à l'attribution d'une aide financière de la Région Sud au titre de la rénovation et valorisation du patrimoine rural non protégé.



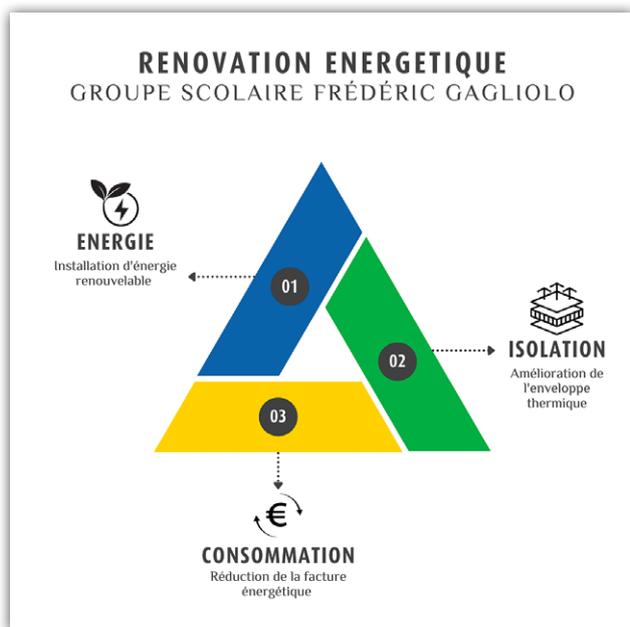


Travaux et réalisations

Rénovation énergétique de l'école

Rénovation énergétique scolaire : réduction de l'impact environnemental et des coûts pour les contribuables Bagnolais

Une rénovation énergétique qui se déroule en trois étapes clés



Réduction de la facture énergétique

La prochaine étape du projet de rénovation énergétique se concentrera sur la réduction de la facture énergétique. Avec l'installation de faux plafonds pour diminuer le volume à chauffer, le « relamping » (remplacement des néons par des éclairages LED plus économes en énergie) et l'installation d'une climatisation réversible pour un contrôle optimal de la température tout au long de l'année.



Dans notre bulletin du mois de mai, nous vous avons présenté le début des travaux entrepris sur l'enveloppe du bâtiment.

Les élèves et enseignantes en vacances, ce sont les entreprises extérieures et nos services qui ont pris le chemin de l'école pour terminer la façade sud-ouest ! Cette partie, qui comprend notamment les grandes baies vitrées des salles de classe, a été entièrement rénovée pour améliorer l'isolation thermique et optimiser l'apport de lumière naturelle.

Aujourd'hui, la Municipalité est heureuse de vous annoncer que la phase 2 est achevée ! Un groupe scolaire qui fait peau neuve avec des améliorations qui contribuent, non seulement, à l'efficacité énergétique mais également au confort et à la sécurité de tous ses occupants.



Installation d'une source d'énergie renouvelable

Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école, afin de produire localement de l'électricité d'origine non fossile et non nucléaire.



Amélioration de l'enveloppe thermique

Ces travaux incluent l'Isolation Thermique par l'Extérieur (I.T.E.), le remplacement des fenêtres et portes par des menuiseries en aluminium dotées de traitements thermiques et anti-reflets, ainsi que l'installation de brise-soleils pour augmenter l'efficacité des menuiseries.

Le groupe scolaire Frédéric GAGLIOLIO bénéficie désormais d'une isolation renforcée, réduisant ainsi les pertes de chaleur en hiver et l'infiltration de chaleur en été.

Ces améliorations contribueront à réduire significativement les coûts énergétiques et à offrir un meilleur confort thermique aux élèves et au corps enseignant.



La Redevance Incitative (RI)

Point sur la mise en place de la Redevance Incitative (RI)

Le déploiement des installations nécessaires au fonctionnement de la Redevance Incitative est quasiment terminé, le dispositif sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2025.

- **Distribution des bacs d'ordures ménagères pucés** : l'ensemble des distributions sur le territoire intercommunal est terminé.
- **Installation des colonnes à ordures ménagères et des cache-bacs** (ouverture déclenchée avec la carte de déchèterie) : en cours de finalisation sur l'ensemble du territoire, totalement accessible fin décembre 2024.
- **Distribution des bacs jaunes** (emballages et papier) : la campagne de distribution sur notre Commune est terminée. Vérifiez tout d'abord que le chemin d'accès à votre domicile est éligible à cette collecte. Des permanences de rattrapage seront organisées et il sera possible de prendre rendez-vous avec le service déchets pour venir chercher votre bac à un autre moment.

- **Fréquence des ramassages** : les bacs jaunes seront collectés tous les 15 jours en porte à porte. La fréquence pourra être ajustée en fonction des besoins constatés sur le terrain. Si votre bac jaune est plein et que le jour de collecte n'est pas encore venu, vous pourrez utiliser les points collectifs existants. Nous vous rappelons que le ramassage des bacs jaunes est « gratuit » (inclus dans la part fixe de l'abonnement).

Contactez le service déchets

☎ 04 94 85 93 89

✉ environnement@cc-paysdefayence.fr

🏠 Ouverture au public

Lundi/mardi/mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

La Communauté de Communes du Pays de Fayence met régulièrement à jour la liste des quartiers éligibles ou non à la collecte porte à porte.

- Liste des rues éligibles

<https://urlz.fr/s0gO>

- Liste des rues non éligibles

<https://urlz.fr/s0gT>

Les nouvelles modalités de collecte

Comment fonctionne la collecte D'ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE-À-PORTE ?



Pays de Fayence
Communauté de Communes

Comment fonctionne la collecte D'ORDURES MÉNAGÈRES EN POINT COLLECTIF ?



Pays de Fayence
Communauté de Communes

- **Accès aux colonnes à ordures ménagères (OM) et aux cache-bacs** (pour ceux qui ne bénéficient pas d'un conteneur individuel pour la collecte des OM, en porte à porte).

- ➔ Pour déclencher l'ouverture des colonnes à ordures ménagères ou des cache-bacs, il faudra utiliser le Pass Déchets qui n'est rien d'autre que votre carte de déchèterie.
- ➔ Pour en faire la demande, rendez-vous ici :

<https://urlz.fr/smCy>

Un badge porte-clés pourra être délivré sur demande en complément de la carte.

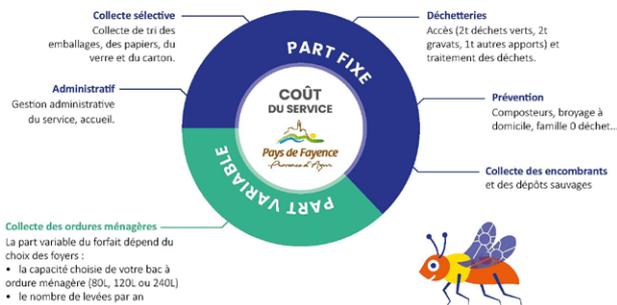
Les dates clés de la mise en place de la Redevance Incitative !

Les élus de la CCPF ont choisi de donner aux usagers une année supplémentaire pour qu'ils se familiarisent avec le dispositif, dans les conditions réelles. Ce choix ne remet pas le principe en question mais vise, au contraire, à garantir son succès, en privilégiant l'accompagnement complet des habitants du territoire, dans un processus de transformation ayant pour objectif de réduire notre production de déchets et rejoindre ainsi les 6.6 millions de Français qui ont déjà opté pour cette organisation.

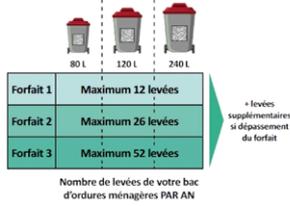
Tarification : les tarifs seront communiqués à partir du 2 décembre.

- Du 02 au 31 décembre 2024, vous devrez choisir le forfait le plus proche de votre production réelle d'ordures ménagères et mettre en pratique celui-ci à partir du 1^{er} janvier 2025.
- En 2025, les usagers pourront adapter leur quotidien et leur forfait, avant le remplacement définitif de la TEOM (au 1^{er} janvier 2026) par la redevance incitative.

Comment sont calculés les FORFAITS DE LA REDEVANCE INCITATIVE



COLLECTE EN PORTE-A-PORTE pour les maisons individuelles



COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES pour les habitations ne pouvant pas être desservies en porte à porte



Quels déchets se cachent dans une POUBELLE ? D'UN HABITANT DU PAYS DE FAYENCE EN 2024



Ce qu'il faut retenir

Les actions engagées par le Pays de Fayence et leurs habitants pour la réduction des déchets portent leurs fruits. Grâce aux efforts de tous, la production d'ordures ménagères a baissé de 23% depuis 2021 suite à la décision unanime du conseil communautaire de mettre en place la redevance incitative (décembre 2020). Décision unanime du conseil communautaire de mettre en place la redevance incitative (décembre 2020). L'enjeu de la redevance incitative est d'encourager chacun à réduire sa production individuelle d'ordures ménagères

dans le but collectif de préserver notre environnement local et de maîtriser le coût de traitement des déchets.

74% des ordures ménagères peuvent encore être triées.

Quand on sait que le coût 2023 des ordures ménagères par habitant était de 123€ alors que celui du verre était de 4€ et celui des papiers & emballage de 35€, on arrive aisément à la conclusion que trier est le moyen efficace pour maîtriser le coût du service public de collecte, de transport et de traitement des déchets.



LA MUNICIPALITÉ NE MÈGOTE PAS SUR LA PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Recyclop est une association engagée pour la valorisation des mégots de cigarette jetés sur la voie publique. Depuis sa création en 2015, elle a collecté plus de 8000 Kg de mégots, démontrant ainsi l'impact positif de son action.

Ces mégots, une fois collectés, sont valorisés pour produire de l'énergie, contribuant à la réduction des déchets et à la préservation de notre environnement.

Ce partenariat contribue non seulement, à la gestion des déchets, mais aussi à la prévention des risques d'incendie liés aux mégots jetés dans la nature.

En partenariat avec l'association Recyclop **Recyclop** ENGAGÉ DEPUIS 2015

Des cendriers ont été installés à des emplacements stratégiques

- Place de la Mairie
- Foyer Municipal
- La Poste
- Police Municipale
- Terrains de boules



D'autres cendriers sont en cours d'installation

- La Maison du Temps Libre
- Place de l'Eglise



Nous vous invitons à découvrir le fonctionnement de cette association qui gagne à être connue en consultant son site internet ou notre article

<https://recyclop.org/>
<https://urlz.fr/sqgh>

DÉJECTIONS CANINES

UN EFFORT COLLECTIF POUR PRÉSERVER UN CADRE DE VIE AGREABLE



Face à l'augmentation des incivilités liées aux déjections canines dans notre village, la Municipalité a déployé une campagne de sensibilisation afin de promouvoir des comportements responsables chez les propriétaires de chiens

Nouvelle signalétique

Des panneaux de sensibilisation ont été installés dans les jardinières pour rappeler l'obligation aux propriétaires de chiens de garder leurs animaux à distance de ces espaces verts.



DEUXIÈME ÉTAPE : DISTRIBUTEURS NOMADES GRATUITS

Dans le cadre de cette campagne, la Municipalité a organisé une distribution gratuite de distributeurs de sacs portables pour les déjections canines.

La première distribution a eu lieu le jeudi 8 août : un agent municipal a remis ces dispositifs accompagnés de sacs biodégradables en échange de la signature d'une charte pour sensibiliser les Bagnolais(es) au nécessaire respect de la salubrité publique. Ces distributeurs permettent de proposer une solution pratique pour les promenades quotidiennes avec vos animaux.



PREMIÈRE ÉTAPE : RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS ET NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Renouvellement des installations

La Municipalité a pris des mesures concrètes pour améliorer les installations liées à la gestion des déjections canines.

Des nouveaux distributeurs de sacs, plus pratiques et faciles d'accès, ont été installés dans des endroits stratégiques tels que le Boulevard du Rayol, la Rue du Mitan, et la Place du Rond. Ces distributeurs permettent aux propriétaires de récupérer des sacs sans difficulté, facilitant ainsi le ramassage des déjections.

De plus, des poubelles fermées ont été ajoutées aux points de distribution pour limiter les odeurs désagréables.

Les anciens dispositifs de collecte des déjections canines ont été réinstallés pour créer deux nouveaux points de distribution sur la commune

Les créations et le renouvellement du matériel permettent de porter à 14 le nombre de points de collecte.



Les distributeurs sont maintenant disponibles dans différents points de distribution :

- ◆ Le poste de Police Municipale (du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00),
- ◆ L'Accueil de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00),
- ◆ Un point mobile, le petit camion du service de voirie.



La propreté de notre village est l'affaire de tous. Cette campagne de sensibilisation est une initiative parmi d'autres visant à améliorer notre cadre de vie. En installant de nouvelles infrastructures et en facilitant l'accès à des équipements adaptés, la Municipalité encourage tous les propriétaires de chiens à participer activement à cet effort collectif.

Des nouveautés supplémentaires sont en préparation pour le courant de l'année. Restez connectés à nos réseaux ou notre site internet pour découvrir la suite.

Vous pouvez consulter nos articles sur le sujet :

Distributeurs portables :

<https://urlz.fr/sfWF>

Ensemble pour un village plus propre :

<https://urlz.fr/sfWQ>

Les 14 points de collecte de déjections canines

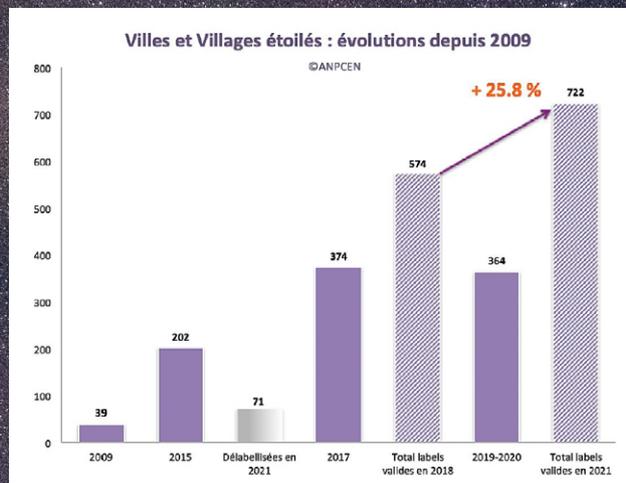


Le label villes et villages étoilés

UN ENGAGEMENT POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), valorise les efforts réalisés pour réduire la pollution lumineuse tout en conjuguant les enjeux de confort et de sécurité, de santé, de maîtrise des coûts économiques et énergétiques, de préservation de la biodiversité et des relations avec les citoyens.

La réduction de l'éclairage public permet non seulement de protéger les écosystèmes mais également de réaliser des économies d'énergie significatives, contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.



Depuis l'obtention de la première étoile le 20 avril 2021 la Municipalité a engagé des travaux conséquents pour répondre au cahier des charges de ce label.

★ Installation d'éclairage avec des ampoules à 2 200 K : elles produisent une lumière douce (jaunâtre), limitant la pollution lumineuse tout en créant un éclairage agréable qui préserve l'équilibre naturel nocturne, permettant ainsi aux insectes et chauves-souris de détecter la nuit pour sortir se nourrir.

★ Extinction de l'éclairage public : les extérieurs de 21h à 6h du matin et une réduction de l'intensité lumineuse dans le centre piétonnier du village, où nous sommes passés de 50 W à 26 W, réduisant ainsi de 50 % la consommation électrique.

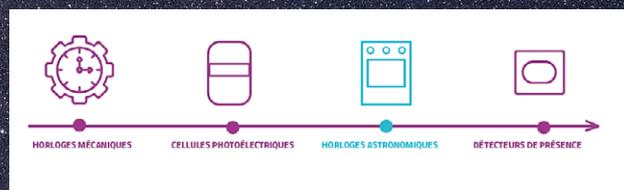
★ Protection des lanternes conformes à la norme IP66 : ces installations empêchent l'intrusion d'insectes dans les sources lumineuses, protégeant ainsi la faune locale.

★ Orientation horizontale des luminaires : les éclairages sont désormais orientés vers la chaussée, préservant ainsi l'environnement en limitant l'impact sur la faune et la flore.

★ Énergie solaire pour tous les lampadaires du Cagnet : elle permet de réduire davantage notre empreinte écologique.

★ Éclairage solaire mobile aux arrêts de bus pour les primaires : chaque arrêt est équipé de points d'éclairage solaire afin de sécuriser les scolaires.

★ Gestion intelligente par horloge astronomique : le système d'éclairage public est piloté par une horloge astronomique. Très précise, elle permet, grâce à son antenne GPS, de déclencher l'éclairage au meilleur moment. Elle ne se soumet donc pas aux désagréments environnementaux imitant la lumière du jour et qui pourraient biaiser son fonctionnement. Non seulement, elle permet un allumage et une extinction en fonction des cycles naturels de lumière mais elle garantit aussi une consommation énergétique maîtrisée.



★ Un engagement renforcé en faveur de la faune nocturne

Au travers de ces réalisations, la Municipalité affirme sa volonté de concilier préservation de l'obscurité du territoire, réduction de notre empreinte écologique et maîtrise de la facture énergétique.

Forte de ces avancées, notre Commune déposera à nouveau un dossier de candidature pour l'obtention du label Villes et Villages étoilés afin de décrocher une 2^{ème} étoile, voire une 3^{ème}, en reconnaissance des efforts accomplis pour améliorer la qualité de nos nuits.

Un projet qui s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable et de préservation de la biodiversité portés par l'équipe municipale.





Démocratie

LA DÉMOCRATIE LOCALE
SE RENOUVELLE...
ET RAJEUNIT !

C'était une promesse de campagne, elle sera tenue. Lors de sa réunion du 19 septembre dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la création d'un Conseil Municipal des Enfants sur Bagnols-en-Forêt.

Cette instance est en cours de création effective, en partenariat avec l'école Frédéric Gagliolo.

Chacun sait qu'il existe dans notre pays, chez les adultes, une défiance importante à l'égard des institutions politiques ainsi qu'un désintérêt pour les affaires publiques. Il n'y a qu'à observer les taux de participation aux différentes élections pour s'en convaincre.

L'équipe municipale est convaincue qu'il faut sensibiliser dès le plus jeune âge aux réalités de la politique locale.

Le Conseil des Enfants est donc créé dans un but pédagogique avant tout.

Prendre la mesure de la vie locale et des institutions, écouter ses pairs, échanger, délibérer pour rechercher le compro-

mis, privilégier l'intérêt général, élaborer un projet et le mener à son terme : bref, apprendre à devenir un citoyen engagé... Et qui sait, peut-être un futur Référent de Quartier ?



<https://www.bagnolsenforet.fr/conseil-municipal-2/>

CONSEILS DE QUARTIER : RENOUVELLEMENT DES RÉFÉRENTS

Conformément au Règlement Intérieur des Conseils de Quartier, le mandat des Référents actuels touchera à sa fin au 31 décembre de cette année.

Des élections ou nominations devront donc se tenir courant décembre pour désigner les nouveaux Référents qui disposeront d'un mandat de 3 ans (les années civiles 2025, 2026 et 2027) pour s'investir bénévolement pour leur quartier, et plus générale-

ment pour leur Commune.

Rappelons qu'un Référent peut démissionner à tout moment sans avoir à justifier sa démission.

Rappelons aussi que les Référents actuels peuvent postuler pour un second mandat.

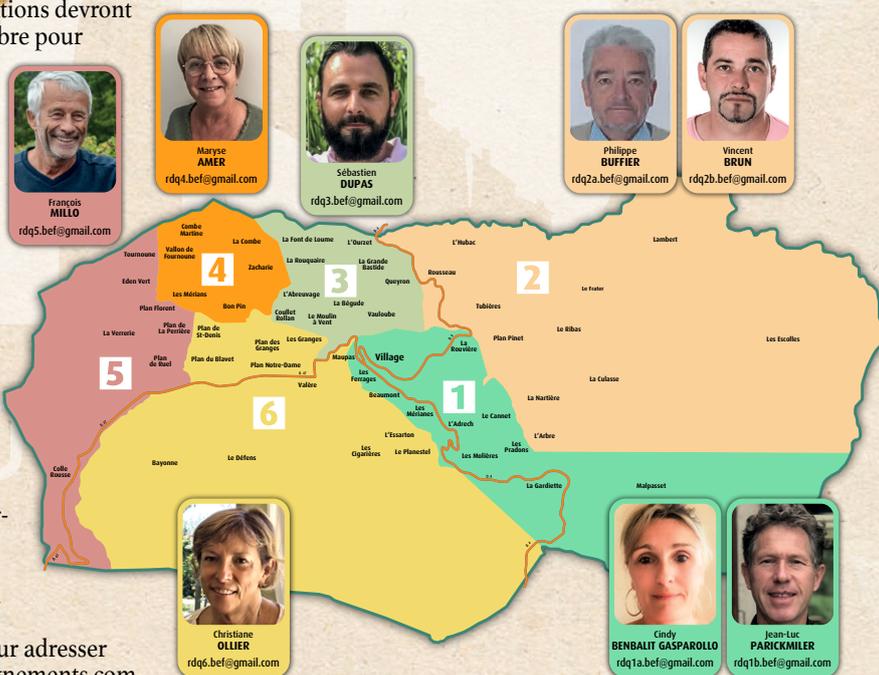
Vous souhaitez fédérer votre quartier, faire entendre ses problématiques et ses projets ? Vous souhaitez favoriser la communication des habitants avec le Maire et l'équipe municipale ? Vous souhaitez vous mettre au service de la Collectivité et œuvrer pour la qualité de vie à Bagnols-en-Forêt ?

Le dépôt des candidatures est d'ores et déjà ouvert.

Vous avez jusqu'au samedi 23 novembre pour adresser votre candidature ou toute demande de renseignements complémentaires à cette adresse : vvaroqui@bagnolsenforet.fr

Vous indiquerez votre identité, votre adresse précise et vos coordonnées.

La Mairie remercie par avance toutes les Citoyennes et tous les Citoyens qui choisiront de postuler pour soutenir le processus démocratique sur notre belle Commune.



<https://www.bagnolsenforet.fr/les-conseils-des-quartiers/>

Consultation Citoyenne 2024

Comme chaque année, l'équipe municipale se tourne vers la population pour obtenir une « photographie à l'instant T » de ses préoccupations, de ses satisfactions et de ses insatisfactions, ainsi que des avis généraux concernant la bonne gestion de la Commune et les projets d'avenir.

Vous étiez plus de 170 à avoir répondu à notre Consultation de mi-mandat l'année dernière.

Votre avis est précieux, prenez quelques minutes pour le faire entendre.

Vous pouvez accéder à la Consultation Citoyenne à travers notre page Facebook, notre site internet ou l'application Maires et Citoyens.

La Consultation sera accessible jusqu'au samedi 23 novembre.

<https://www.bagnolsenforet.fr/>



Opposition



Liste "Un nouvel élan bagnolais"

Cet espace est réservé à la liste « Un nouvel élan Bagnolais » dont l'expression n'a pas été communiquée en temps et en heure, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Liste "Bagnols 2020"

Cet espace est réservé à la liste « Bagnols 2020 » dont l'expression n'a pas été communiquée en temps et en heure, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Liste "Bagnols ensemble, c'est mieux"

Cet espace est réservé à la liste « Bagnols ensemble, c'est mieux » dont l'expression n'a pas été communiquée en temps et en heure, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal.





Oratoire de Sainte Barbe